

**DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE L'ÎLE DE BATZ**

**CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 mars 2019 à 18 heures
Salle du Conseil municipal**

L'an deux mil dix-neuf le quinze mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île de Batz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy CABIOCH, Maire.

Date de la convocation : 8 mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : Mesdames et Messieurs Guy Cabioch, Jacky Prigent (procuration de Mme Marie-Rose Créach), David Tanguy, Brigitte Siredey, Alexia Créach, Armand Glidic, Jean-Luc Gaurichon, Christine Portanelli, Yann Caroff, René Rose, Eric Grall, Anne Diraison.

Absents excusés : Mme Marie-Rose Créach qui a donné procuration à M. Jacky Prigent.

Absent : M. Alain Glidic

Secrétaire de séance : Mme Brigitte SIREDEY élue à la majorité des voix.

COMPTE RENDU

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2019 a été adopté à la majorité des voix ;
Le Conseil municipal a adopté, par voie de délibération :

Délibération n° 2019-013

Budget du service de l'eau et de l'assainissement : Approbation du compte de gestion du Trésorier 2018

Il est donné lecture du compte de gestion 2018 du Trésorier pour le Budget « Eau et Assainissement » M49, ce dernier laisse apparaître :

- En section d'investissement, un excédent de clôture de 132.453,01 €
- En section de fonctionnement, un excédent de clôture de 62.258,54 €

Après en avoir délibéré par 12 voix pour (Mme Diraison ne prenant pas part au vote), le conseil municipal décide de voter le compte de gestion 2018 cité en objet.

Délibération n° 2019-014

Approbation du compte administratif 2018 du service de l'eau et assainissement

M. Jacky Prigent, Adjoint aux Finances, donne lecture du compte administratif 2018 pour le Budget « Eau et Assainissement » M49, ce dernier laisse apparaître :

- En section d'investissement, un excédent de clôture de 132.453,01 €
- En section de fonctionnement, un excédent de clôture de 62.258,54 €

Avec un solde d'exécution négatif au niveau des restes à réaliser de **112.900,96 €** correspondant à :

- Dépenses d'investissement 2018 engagées non mandatées : **117.100,96 €**
- Recettes d'investissement 2018 engagées non mandatées : **4.200,00 €**

Après en avoir délibéré par 11 voix pour, (Mme Diraison ne prenant pas part au vote), M. Guy Cabioch s'étant retiré de la salle au moment du vote, le conseil municipal décide de voter le compte administratif 2018 du service de l'eau et de l'assainissement (M49) présenté par le Maire.

Délibération n° 2018-015

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 du service de l'eau et assainissement

Compte tenu du :

- résultat de clôture 2018 de la section d'exploitation, soit : **62.258,54 €**
- résultat de clôture 2018 de la section d'investissement, soit : **132.453,01 €**
- besoin de financement des restes à réaliser en investissement 2018 :

Soit **112.900,96 €**
(Dépenses : **117.100,96 €** et Recettes : **4.200,00 €**).

Après en avoir délibéré par 12 voix pour, (Mme Diraison ne prenant pas part au vote), le conseil municipal décide d'affecter :

- au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2019
Résultat reporté de fonctionnement – la somme de : **62.258,54 €**

Délibération n° 2019-016

Approbation du budget primitif 2019 Eau et Assainissement – M49

Il est donné lecture du budget primitif 2019 « Eau et Assainissement » M 49. Ce dernier s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à la somme de **268.852,57 €**
- en section d'investissement à la somme de **289.755,58 €**

Après en avoir délibéré par 12 voix pour, (Mme Diraison ne prenant pas part au vote), le conseil municipal décide d'adopter ce budget.

Délibération n° 2019-017

Renouvellement convention d'assistance technique du Département du Finistère pour l'assainissement

Monsieur le Maire précise que chaque conseiller a été destinataire de la convention d'assistance technique du Département du Finistère pour l'assainissement.

Cette convention prend effet au 1^{er} janvier 2019 pour un montant de 521,00 € H.T.

Considérant la nécessité d'actualiser la convention,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le maire à signer ladite convention.

Délibération n° 2019-018

Approbation du compte de gestion du Trésorier 2018 pour le budget de la commune

Il est donné lecture du compte de gestion 2018 du Trésorier pour le Budget « Commune » M14, ce dernier laisse apparaître :

- En section d'investissement, un déficit de clôture de : - 125.643,33 €
- En section de fonctionnement, un excédent de clôture de : 604.187,15 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de voter le compte de gestion 2018 cité en objet.

Délibération n° 2019-019

Approbation du compte administratif 2018 pour le budget de la commune

M. Jacky Prigent, Adjoint aux Finances, donne lecture du compte administratif 2018 pour le Budget « Commune » M14, ce dernier laisse apparaître :

- En section d'investissement, un déficit de clôture de : - 125.643,33 €
- En section de fonctionnement, un excédent de clôture de : 604.187,15 €

Avec un solde d'exécution négatif au niveau des restes à réaliser de 105.268,61 € correspondant à :

- Dépenses d'investissement 2018 engagées non mandatées.....385.850,61 €
- Recettes d'investissement 2018 engagées non mandatées.....280.582,00 €

Après en avoir délibéré par 11 voix pour, (Mme Diraison ne prenant pas part au vote), M. Guy Cabioch s'étant retiré de la salle au moment du vote, le conseil municipal décide de voter le compte administratif 2018 du budget de la commune (M14) présenté par le Maire.

Délibération n° 2018-020

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la Commune

Compte tenu du :

- résultat de clôture 2018 de la section de fonctionnement, soit : 604.187,15 €
- résultat de clôture 2018 de la section d'investissement, soit : - 125.643,33 €
- besoin de financement des restes à réaliser en investissement 2018 :
Soit : 105.268,61 €
(Dépenses : 385.850,61 € et Recettes : 280.582,00 €).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter :

- **au compte 1068** à la section d'investissement du budget primitif 2019
Affectation du résultat – la somme de : 230.911,94 €
 - **au compte 002** de la section de fonctionnement du budget primitif 2019
Résultat reporté de fonctionnement – la somme de : 373.275,21 €
-

Délibération n° 2018-021

Vote des taux d'imposition des taxes communales pour l'année 2019

Il est décidé à la majorité avec 12 voix pour (Mme Diraison ne prenant pas part au vote), de voter les taux d'imposition de 2019 de la manière suivante :

- Taxe d'habitation 15,21
- Taxe foncière (bâti)..... 17,30
- Taxe foncière (non bâti)..... 27,75

Qui représente un maintien à l'identique des taux 2018 pour la part communale.

Délibération n° 2019-022

Approbation du budget primitif 2019 Commune – M14

Il est donné lecture du budget primitif 2019 de la « Commune » M 14. Ce dernier s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à la somme de 1.238.977,84 €
- en section d'investissement à la somme de 1.368.433,31 €

Après un large débat et après avoir donné les explications sur les différents programmes d'investissement 2019, le conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour, 1 voix contre (Mme Diraison), décide d'adopter ce budget.

Délibération n° 2019-023

Frais de représentation du maire

Après en avoir délibéré par 11 voix pour, Mme Diraison et M. Guy CABIOCH ne prenant pas part au vote, le conseil municipal autorise le Maire à utiliser la ligne budgétaire « Frais de Représentation – Article 6536 - » pour l'année 2019, ceci à hauteur des crédits inscrits au budget.

Délibération n° 2019-024

Plan de financement prévisionnel restauration pignon Ouest chapelle Ste Anne

Monsieur le Maire donne lecture du plan de financement prévisionnel pour la restauration du pignon Ouest de la chapelle Ste Anne qui s'établit comme suit :

Organismes sollicités	% sollicité	Montant de l'aide
État – DRAC Région Bretagne	50 %	9.850,00 €
Département du Finistère	25 %	4.925,00 €
Commune	25 %	4.925,00 €
Montant HT de l'opération	100%	19.700,00 €

Considérant la nécessité de conserver le patrimoine classé de l'Île,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour, (Mme Diraison ne prenant pas part au vote) autorise monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions comme indiquées ci-dessus.

Délibération n° 2019-025

Élection du délégué suppléant au conseil portuaire

Il convient de remplacer M. Le Saout René, conseiller municipal démissionnaire, au conseil portuaire en qualité de représentant suppléant. M. Guy CABIOCH reste délégué titulaire.

1 candidature : M. Armand GLIDIC : 12 voix pour, (Mme Diraison ne prenant pas part au vote)

M. Armand GLIDIC est donc élu pour siéger en qualité de représentant titulaire désigné en son sein par le conseil municipal au conseil portuaire de Roscoff Vieux Port – Île de Batz.

Délibération n° 2019-026

Révision du loyer du logement Est situé à Créach Bihan

Considérant la nécessité d'harmoniser progressivement les loyers des logements communaux,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 12 voix pour, (Mme Diraison ne prenant pas part au vote) :

- Annule la délibération n° 2018-045 du 30 novembre 2018,
- Valide le montant du loyer dudit logement à 361,82 € mensuel à compter du 1er janvier 2019, puis à 433,64 € mensuel à compter du 1er janvier 2020,

Dit que le loyer sera révisé annuellement sur l'indice de révision des loyers du 2^{ème} trimestre (source INSEE) et ce à compter de 2021.

La séance est levée à 19 heures 55

Le Maire,
Guy CABIOCH.

